

Rapport

Date de la séance du CE: 14 août 2019
Direction: Direction des finances
N° d'affaire: 2019.KAIO.288
Classification: Non classifié

Office d'informatique et d'organisation : autorisation de dépenses pour les produits et les prestations de services de 2020. Crédit-cadre 2020

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Bases légales.....	3
3	Qualification juridique des dépenses.....	4
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	4
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	4
4	Dépenses faisant l'objet de la demande	4
4.1	Aperçu des dépenses	4
4.2	Comparaison avec la précédente demande de crédit	5
4.3	Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO	7
5	Conséquences en cas de rejet.....	7
6	Sûreté de l'information et protection des données	7
7	Législation sur les marchés publics	8
8	Répercussions de l'affaire sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et le territoire	8
8.1	Investissements entraînant un maintien ou une augmentation de la valeur.....	8
8.2	Amortissements.....	8
8.3	Coûts induits.....	8



9	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	9
10	Répercussions sur les communes	9
11	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	9
12	Proposition.....	9
	Annexe	10

1 Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve un cadre financier composé de **dépenses uniques de 15,2 millions de francs** et de **dépenses périodiques de 87,3 millions de francs** pour les dépenses de 2020 dans le groupe de produits Informatique et organisation.

Ces dépenses concernent principalement les services de base TIC fournis par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ainsi que d'autres prestations dans le domaine des applications de groupe et des marchés publics. Elles servent à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets et à la fourniture de conseils par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire les coûts de l'utilisation des prestations informatiques sous la forme de prix du service ou de dépenses pour la maintenance, le remplacement d'appareils, les licences ou l'exploitation des centres de calcul.

Le crédit-cadre couvre l'ensemble des dépenses connues actuellement qui seront nécessaires pour les prestations visées par le présent arrêté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient apparaître nécessaires pendant la durée du crédit mais qui ne peuvent pas être anticipées actuellement (p. ex. pour des projets TIC) seront soumises aux autorités compétentes pour qu'elles les approuvent séparément.

Selon l'ordonnance sur les TIC¹, les Directions et la Chancellerie d'État ou leurs offices spécialisés sont responsables des applications spécialisées et des applications de groupe qu'ils utilisent tandis que l'OIO est responsable des services de base TIC de l'administration. Conformément à une pratique en vigueur depuis 2017 et définie en concertation avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadres pluriannuels pour chaque Direction, la Chancellerie d'État et la Justice (DIR/CHA/JUS) et pour l'OIO. Les dépenses requises pour les projets de grande envergure sont autorisées séparément. Tant que le projet IT@BE de réorganisation des TIC est en cours, les dépenses de l'OIO sont approuvées annuellement.

2 Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 47, 48 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141, 145, 147, alinéa 3, 149 et 154a
- Ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042), article 13
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22), article 13, alinéa 1, lettre a en liaison avec l'annexe, chiffre 3

¹ Ordonnance sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC), RSB 152.042

3 Qualification juridique des dépenses

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) considère qu'une dépense est nouvelle lorsque, pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités, l'organe compétent dispose d'une liberté d'action.

Il existe presque toujours une certaine marge de manœuvre dans les décisions relatives à l'introduction ou au développement de solutions TIC. Les coûts de conseil et de développement sont donc des dépenses nouvelles.

Il y a également une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, c'est-à-dire dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut choisir quels éléments de l'offre de prestations seront utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les coûts d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, même si la marge de manœuvre est inexistante ou très limitée dans certains cas. Une exception est faite pour certaines affaires concernant uniquement des coûts d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 47 LFP les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC. A contrario, les dépenses pour des projets, pour le développement et pour les conseils sont encourues typiquement dans le cadre de projets limités dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 46 LFP.

4 Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Aperçu des dépenses

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses faisant l'objet de la présente demande. Elles sont détaillées en annexe par unité d'organisation et par produit (application).

Dépenses faisant l'objet de la demande	
en CHF, TVA comprise	2020
Dépenses uniques	15 163 346
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	<i>800 000</i>
Dépenses périodiques	87 257 499
<i>dont CI</i>	<i>0</i>
Total annuel	102 420 845
Total intermédiaire sans réserve	102 420 845
<i>dont CI</i>	<i>800 000</i>
Réserve de 8% sur dépenses uniques	1 213 068

Montant du crédit, y c. réserve	103 633 913
--	--------------------

En accord avec la Commission des finances, le montant du crédit comprend une réserve de 8 pour cent qui ne figure pas dans le budget et le plan financier. S'il doit puiser dans cette réserve, l'OIO s'efforcera de procéder à des compensations internes pour couvrir ces dépenses.

4.2 Comparaison avec la précédente demande de crédit

La somme totale des autorisations annuelles pour les dépenses faisant l'objet de la présente demande a évolué comme suit :

Année	CHF p/an	Remarques
2008	60 967 000	Somme des ACE annuels pour les différents domaines d'activité
2009	64 900 000	
2010	63 793 000	
2011	76 053 000	
2012	65 728 000	
2013	68 360 500	
2014	74 398 191	ACE annuel pour toutes les prestations de l'OIO
2015	78 852 419	
2016	74 200 000	AGC 1274/2015 pour les dépenses nouvelles et ACE 1244/2015 pour les dépenses liées
2017	66 420 000 9 862 000 76 282 000	AGC 884/2016 Crédit complémentaire ACE 293/2017 Total 2017
2018	86 323 000 664 000 86 987 000	ACE 822/2017 et ACG 486/2017 10% réserve pour suite développement et projets Total 2018
2019	94 399 901 1 005 884 95 405 785	ACE 0864/2018 et AGC 484/2018 8% réserve pour suite développement et projets Total 2019
2020	102 420 845 1 213 068 103 633 913	Présent ACE 8% réserve pour suite développement et projets Total 2020

Ces montants ne sont comparables que dans certaines limites car ils ne comprennent pas les coûts, d'importance variable, de plusieurs projets pluriannuels ayant fait l'objet de demandes séparées (voir ch. 4.3 ci-après).

Les principaux écarts par rapport à la précédente demande de crédit s'expliquent ainsi :

CHF p/an	Objet	Explication
+ 662 009	BE-Applications	Le nombre d'applications de groupe à prendre en charge augmente de cinq unités. Les coûts d'exploitation et de maintenance progressent en conséquence. Développement de l'application de groupe «ServiceNow», qui supporte les processus de fourniture des prestations TIC (p.ex. l'assistance aux utilisateurs) et les automatise en partie.
+ 4 982 856	BE-Plateformes d'applications	Les prestations de serveur aujourd'hui décentralisées des DIR/CHA/JUS sont centralisées chez Bedag dans le cadre du programme IT@BE (projet APF@BE). Cela augmente les coûts d'exploitation et de maintenance dont l'autorisation est centralisée ici.
+ 539 633	BE-eGov	Intégration de l'identification électronique (e-ID) «SwissID» dans le portail cantonal de cyberadministration BE-Login.
+ 784 695	BE-GEVER	Avec la mise en place progressive de BE-GEVER, le nombre d'utilisateurs finals à utiliser la gestion électronique des affaires augmente et les coûts d'exploitation aussi.
+ 2 306 466	BE-PTC	L'ancien produit «BE-Voice» fait désormais partie du produit «BE-PTC». Il s'agit là d'un transfert budgétaire sans incidence sur le solde.
- 3 045 239	BE-Net	La réduction des coûts d'exploitation et de maintenance résulte du nouvel appel d'offres concernant les prestations de réseau.
- 452 845	BE-Print	Le recul du volume des impressions et la réduction du nombre d'imprimantes dans les DIR/CHA/JUS expliquent la diminution des coûts d'exploitation et de maintenance.
+ 354 288	BE-Assistance	Du fait de la centralisation de l'assistance et de l'accroissement du nombre de tickets généré, les processus d'assistance doivent être davantage automatisés. Il faut pour cela renouveler ou poursuivre le développement des outils d'assistance utilisés.
+ 357 966	BE-Web	Parallèlement au site internet actuel, il faut recourir à des serveurs supplémentaires pour son renouvellement dans le cadre du projet newweb@BE. Cette

CHF p/an	Objet	Explication
		exploitation en parallèle devrait durer jusqu'à fin 2021.
+ 1 507 717	Gestion de projets TIC	Plusieurs nouveaux projets sont prévus pour 2020, notamment la mise en place de l'identification à deux facteurs pour BE-PTC ainsi que des projets de cyberadministration et d'achat.
+ 23 398	Formation TIC / Conseil TIC / Conseil SIPD	Pas d'écart significatif.

4.3 Délimitation par rapport aux autres dépenses de l'OIO

Les projets TIC de grande envergure se déroulant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne sont donc pas contenues dans le présent arrêté. Cela concerne notamment les autorisations de dépenses suivantes :

- Crédit-cadre 2017-2021 pour licences Microsoft (Enterprise Agreement ; ACE 887/2016, années 2017 à 2022, CHF 36 000 000)
- Crédit-cadre 2016-2021 pour programme IT@BE (mise en œuvre de la stratégie TIC 2016 à 2020 ; ACE 948/2016, années 2016 à 2021, CHF 17 303 000)
- Gestion des affaires et archivage électroniques (GAE), réalisation et introduction (AGC 492/2014 du 1^{er} septembre 2014, années 2015 à 2022, CHF 15 453 000).

5 Conséquences en cas de rejet

Si certaines des présentes dépenses ne sont pas autorisées, les prestations prévues ne pourront pas être fournies ou seulement en partie. De ce fait, les tâches de l'administration qui s'appuient sur ces prestations ne pourront pas être accomplies elles non plus, ou seulement de manière limitée. Nous renvoyons en outre aux explications figurant en annexe concernant chacune des dépenses.

6 Sûreté de l'information et protection des données

Les documents relatifs au respect des dispositions en matière de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD) dans l'application des différentes solutions TIC requis par la législation cantonale applicable sont examinés avant la mise en service par le responsable de la sécurité informatique de l'unité d'organisation ou du projet. Le cas échéant, ils sont également examinés par le Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne dans le cadre du contrôle préalable prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données².

² Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

7 Législation sur les marchés publics

Conformément aux dispositions applicables du droit des marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués, selon leur montant, dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives. Les mandats dont la valeur dépasse 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site internet www.simap.ch. Il n'est toutefois pas toujours possible de procéder à un appel d'offres public car certains mandats ne peuvent être confiés qu'à un seul fournisseur, par exemple s'agissant de marchés subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou pour des raisons de sécurité. En pareil cas, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi recourir contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8 Répercussions de l'affaire sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et le territoire

8.1 Investissements entraînant un maintien ou une augmentation de la valeur

L'aperçu en annexe montre la part des investissements qui maintiennent ou augmentent la valeur, y compris leurs répercussions sur les amortissements par prestation. Les investissements dans les projets et les développements sont considérés comme générateurs de plus-value ; tous les autres sont considérés comme entraînant un maintien de la valeur.

Voici un récapitulatif des investissements entraînant un maintien de la valeur :

Investissements maintenant la valeur		
en CHF, TVA incluse	2020	Total
Gestion de projets TIC	800 000	800 000
Total	800 000	800 000

8.2 Amortissements

Le présent crédit ne génère pas de dépenses d'amortissement.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de nouvelles solutions TIC (y compris les acquisitions) autorisées par le présent arrêté peuvent induire en particulier des coûts d'exploitation, de maintenance et de licence. Il est cependant trop tôt pour pouvoir les chiffrer en détail car ils résultent en général des projets dont le présent arrêté autorise la réalisation. Toutefois, ils auront vraisemblablement le même ordre de grandeur que les charges d'exploitation, de maintenance et de licence encourues pour les solutions TIC actuellement en service.

Hormis ce qui précède, le présent arrêté m'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et le territoire.

9 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif.

10 Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussions directes sur les communes.

11 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussions directes sur l'économie, l'environnement et la société.

12 Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit-cadre.

- Projet d'AGC

Annexe

La présente annexe montre la répartition prévue du montant du crédit entre les unités administratives, les prestations TIC et les projets. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan intégré mission-financement élaboré au printemps de l'année précédente (variante de planification n° 2). Le montant effectif de chaque dépense ou le moment où elles seront effectives peut diverger, par exemple du fait de changements dans la planification de projet, de modification des conditions techniques ou du résultat d'appels d'offres publics.

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ⁱ	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-Applications	Gestion des applications de groupe et établissement de la compatibilité avec BE-PTC	Exploitation au sens large ⁱⁱ (d. périodiques)	2 615 458	0	0
		Conseils et développement ⁱⁱⁱ (d. uniques)	1 456 303	0	0
Total annuel dépenses uniques			1 456 303		
Total annuel dépenses périodiques			2 615 458		
Grand total annuel			4 071 761		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			4 071 761		



Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :

- **Conseils (CHF 250 000)** : augmentation des prestations de conseil en raison de services nouveaux ou supplémentaires (eDéménagement Suisse, OSS, CRM).
- **Développement (CHF 1 205 000)** : différentes applications sont mises en place, encore développées ou rendues accessibles à un ensemble d'utilisateurs plus grand, dont p.ex. le système de gestion des services informatiques ServiceNow, la solution de déménagement eDéménagement, la gestion des licences Spider et l'outil de prise de décision Board.

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE- Plateformes d'applications	Gestion des serveurs pour les applications spécialisées et de groupe. Intégration, exploitation et stockage, surveillance et rapports, création de paquets de logiciels. Fonctionnement des applications spécialisées et de groupe des DIR/CHA/JUS dans le centre de calcul central. Conseils et résolution des problèmes lors de l'intégration d'applications dans l'environnement d'exploitation.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	45 160 494	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	3 224 311	0	0
Total annuel dépenses uniques			3 224 311		
Total annuel dépenses périodiques			45 160 494		
Grand total annuel			48 384 805		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			43 401 949		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 2 897 425) : conseils et assistance pour paquetiser les applications spécialisées des DIR/CHA/JUS ; rédaction et mise à jour des documents d'exploitation relatifs à la paquetisation par Bedag Informatique SA. - Développement (CHF 324 000) : développement de services.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
BE-EGov	Services en ligne du canton destinés au personnel de l'administration et à la population	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	1 344 008	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	932 134	0	0
Total annuel dépenses uniques			932 134		
Total annuel dépenses périodiques			1 344 008		
Grand total annuel			2 276 142		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			2 276 142		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 221 300) : conseils et assistance dans le domaine de la cyberadministration. - Développement (CHF 710 000) : développement de services de cyberadministration, en particulier intégratin de SwissID dans BE-Login.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-GEVER	Système électronique de gestion des documents avec classement et archivage conformes aux prescriptions légales ainsi qu'un portail de collaboration	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	1 948 156	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	300 269	0	0
Total annuel dépenses uniques			300 269		
Total annuel dépenses périodiques			1 948 156		
Grand total annuel			2 248 425		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			2 248 425		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
• Développement (CHF 300 000) : poursuite du développement pour répondre aux exigences de l'administration.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-PTC	Postes de travail TIC équipés de matériel informatique et de logiciels. Gestion des utilisateurs, messagerie électronique et délivrance de certificats.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	17 517 189	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	1 078 370	0	0
Total annuel dépenses uniques			1 078 370		
Total annuel dépenses périodiques			17 517 189		
Grand total annuel			18 595 559		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			18 595 559		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
• Conseils (CHF 676 405) : recours à des spécialistes ou à des prestations d'assistance du fournisseur (Bedag). • Développement (CHF 401 000) : développement courant du poste de travail cantonal.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
BE-Net	Raccordement aux réseaux (LAN, WAN et WLAN), statiques ou mobiles. Exploitation et développement du réseau bernois.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	12 417 598	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	1 379 343	0	0
Total annuel dépenses uniques			1 379 343		
Total annuel dépenses périodiques			12 417 598		
Grand total annuel			13 796 941		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			13 796 941		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
• Conseils (CHF 250 000) : recours à des spécialistes externes ou à des prestations d'assistance du fournisseur. • Développement (CHF 1 128 108) : développements de la solution actuelle BE-Net en fonction des besoins de l'exploitation ; nouvel aménagement de sites (p. ex. POCA), déménagements, accroissement des largeurs de bande et mise en place de WLAN.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-Print	Achat et intégration d'appareils aux performances optimales pour imprimer, copier et numériser. Gestion et maintenance des appareils et des données.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	4 411 200	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	300 269	0	0
Total annuel dépenses uniques			300 269		
Total annuel dépenses périodiques			4 411 200		
Grand total annuel			4 711 469		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			4 711 469		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseils (CHF 50 000) : recours à des spécialistes. - Développement (CHF 250 000) : développements de la solution actuelle BE-Print en fonction des besoins de l'exploitation.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE- Assistance	Réception et tri de toutes les demandes concernant l'informatique, communication des résultats et envoi d'informations en allemand et en français. Résolution la plus rapide possible des pannes et dérangements, si nécessaire sur place.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	311 659	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	300 269	0	0
Total annuel dépenses uniques			300 269		
Total annuel dépenses périodiques			311 659		
Grand total annuel			611 928		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			611 928		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
• Développement (CHF 300 000) : renouvellement et poursuite du développement des outils d'assistance utilisés. Du fait de la centralisation de l'assistance et de la croissance du nombre de tickets que cela a généré, il faut automatiser davantage les processus d'assistance.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
BE-Web	Pages Web standardisées et conviviales, système de gestion des contenus performant et nouvelles fonctions Internet.	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	1 217 768	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	550 493	0	0
Total annuel dépenses uniques			550 493		
Total annuel dépenses périodiques			1 217 768		
Grand total annuel			1 768 261		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			1 768 261		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
• Développement (CHF 400 000) : dépenses encourues pour le futur aménagement des plateformes Web, en particulier pour appliquer les exigences l'administration. • Conseils (CHF 150 000): recours à des spécialistes.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
Formation TIC	Formations à la carte pour des cours en ligne en tout lieu et à toute heure	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	0	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	558 300	0	0
Total annuel dépenses uniques			558 300		
Total annuel dépenses périodiques			0		
Grand total annuel			558 300		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			558 300		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
• Développement (CHF 557 800) : création de modules de formation aux produits et services de l'OIO (cours en ligne).					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
Conseils TIC	Assistance et conseils dans tous les domaines TIC et dans le domaine des marchés publics dans l'ensemble du canton	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	313 968	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	244 852	0	0
Total annuel dépenses uniques			244 852		
Total annuel dépenses périodiques			313 968		
Grand total annuel			558 820		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			558 820		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
Conseils (CHF 244 633) : conseils fournis par des tiers, assistance à la gestion des TIC et des marchés publics (conseils en matière de marchés publics, de législation sur les TIC, de gestion des services informatiques et de gestion de la qualité). Cotisations de membre versées à des organisations de coopération dans le domaine des TIC ou des marchés publics comme la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) et simap.ch.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la va- leur	Augmentation de la valeur
Gestion de projets TIC	Conseils lors de la réalisation de projets TIC, appel à des responsables de projet pour des projets et programmes TIC	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	0	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	3 838 255	0	800 000
Total annuel dépenses uniques			4 638 255		
Total annuel dépenses périodiques					
Grand total annuel			4 638 255		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			4 638 255		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
● Développement (CHF 3 832 675) : Programme IT@BE (Programmleitung@BE, Rollout@BE, APF@BE, UAM@BE), projets eDéménagement BE, GERES V3, Sécurité de l'information BE, identification à deux facteurs (2FA), différents projets de cyberadministration et autres projets.					

OIO					
en CHF			2020		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³	Brève description	Charge par nature		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
Conseils SIPD	Conseils en matière de sûreté de l'information et de protection des données pour des applications et des projets	Exploitation au sens large ⁴ (d. périodiques)	0	0	0
		Conseils et développement ⁵ (d. uniques)	200 179	0	0
Total annuel dépenses uniques			200 179		
Total annuel dépenses périodiques					
Grand total annuel			200 179		
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)			200 179		
Remarques – La rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :					
• Conseils (CHF 200 000) : recours à des spécialistes externes et réalisation d’audits de sécurité.					

Total OIO		
Groupe de produits Informatique et organisation		
en CHF	2020	
Total annuel dépenses uniques	15 163 346	
<i>dont CI</i>	800 000	
Total annuel dépenses périodiques	87 257 499	
<i>dont CI</i>	0	
Grand total annuel	102 420 845	
<i>dont CI</i>		800 000
Montant du crédit sans réserve (8% du montant total du crédit)		102 420 845

ⁱ Application, produit ou service, projet

ⁱⁱ Prix du service et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation des centres de calcul)

ⁱⁱⁱ Y c. coûts de projet